



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 15
Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 9 Septembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 24/07/2024

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – VALERIE DELBOS GREGOIRE – LOÏC HERVOCHE – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – AUDREY MORET – PAOLA NERIA – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. BALDAN - M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA – MME VICO

PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

**SIVAC : convention
pour l'entretien des
chemins ruraux
2025-2027**

Monsieur BAUVY rappelle au Conseil municipal que la convention de prestations de services pour l'entretien des chemins ruraux est conclue, pour une durée de 3 ans, entre le Syndicat Intercommunal de Voirie d'Agen-Centre et notre commune.

La convention a pour objet la définition des conditions techniques et financières de réalisation de prestations de services et notamment la mise à disposition pour notre commune du personnel du SIVAC, de son matériel, des matériaux au prix d'achat TTC.

Les tarifs établis à la journée, avec chauffeur, hors fournitures sont les suivants :

| MATERIEL | PRIX JOURNÉE |
|-----------------------|--------------|
| Pelle + mini pelle. | 150,00 € |
| Boucheuse | 150,00 € |
| Poinç à temps | 150,00 € |
| Camion 19 Tonnes | 150,00 € |
| Camion 12 Tonnes | 150,00 € |
| Camion 7.5 Tonnes | 150,00 € |
| Balai à roté | 150,00 € |
| Lambor | 150,00 € |
| Niveleuse/cylindre | 150,00 € |
| Réparateur Agalo Agan | 150,00 € |

La convention en cours arrivera à son terme le 31 décembre prochain.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de prestations de service pour l'entretien des chemins ruraux (2025-2027).

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 09 septembre 2024
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

